



Alexandre Vemey : la Dila transforme numériquement des normes françaises

p. 08



Eleonora Moiraghi : de la Scala à Sciences Po

p. 47



Jean-Marie Cavada : Google finira par plier

p. 48

n° 351

19 euros - février 2022

archimag.com

[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]

serda

une publication du groupe



[dossier]

archives numériques : les bonnes pratiques



profil idéal

2 milliards de pages et d'images vues sur l'ensemble des archives numérisées! C'est ce que révèle, pour l'année 2020, une enquête pilotée par le Service interministériel des Archives de France (Siaf) (voir notre actualité page 9).

Ces données de consultation, issues de 100 sites publics d'archives, donnent une idée de la visibilité que peuvent acquérir des archives numériques.

Pour les archives publiques, on pense d'abord à l'état civil que l'on peut être amené à consulter autant par nécessité que par curiosité. Soit quantité de pages de registres numérisées et chargées dans un outil de visualisation offrant un confort de navigation (feuilleter, agrandir l'image, etc.). Il faut réaliser que cela représente déjà un lourd et méticuleux travail de valorisation. Pour leur part, les archives privées possèdent également souvent des types de fonds bénéficiant d'un traitement de cet ordre. Une autre dimension de la valorisation sera par exemple de créer une



Michel Remize

DR

exposition thématique d'archives en ligne. On imagine là la diversité des compétences nécessaires pour mener à bien un tel projet, au-delà des compétences archivistiques fondamentales : savoir gérer un projet, concevoir un scénario, un script, rédiger des contenus de présentation, vérifier les droits sur les images, publier avec le bon outil... Mais aussi des compétences informatiques, comptables (les budgets sont rarement

illimités!), et, bien sûr, marketing. En effet, le but est bien d'atteindre un public. Valoriser, c'est d'abord se demander quel public on veut intéresser, puis comment le satisfaire.

On multiplie alors les canaux. Si les archives numériques sont présentes sur un site, il faut aller chercher les internautes en particulier sur les réseaux sociaux et se coiffer de la casquette de community manager. Un travail de longue haleine, souvent fait de tests et de relances.

Dans son profil idéal, l'archiviste cochera donc les cases : curiosité, esprit d'initiative, sens du travail en équipe, écoute, capacité à prendre des décisions, qualité rédactionnelle, créativité, communication, persévérance... La liste est longue! ■



Michel Remize
[Rédacteur en chef]

nous faisons Archimag

Serda édition-IDP
24, rue de Milan, F-75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 55 31 92 30
Fax : +33 (0)1 44 53 45 01
infos@archimag.com
www.archimag.com

contacts e-mail
prenom.nom@archimag.com
rédaction

rédacteur en chef

Michel Remize

directrice de la rédaction

Louise Guerre

directeur de la publication

Pierre Fuzeau

l'équipe de rédacteurs

Fabien Carré, Axel Halsenbach,

Clémence Jost, Eric Le Ven,

Marwa Nakib, Bruno Texier

nos correspondants

Arbido (Genève),

Ikram Bouzakar (Tanger),

Florian Delabie (Bruxelles),

Philippe Laurent (Bruxelles),

Élisabeth Lavigueur (Montréal),

ont collaboré à ce numéro

Isabelle Derveaux, Jean

Delahousse, Didier Frochet,

Louis-Pierre Guillaume, Corinne

Latapy, Pauline le Clere

conception graphique

Julio Arias-Arnan, Amcoart

maquette

Artistryck (Aline Paumard)

dessinateur

Yves Barros

publicité

directrice de la publicité

Cathy Potel
01 44 53 45 14

chef de publicité

Imane Erraoui

01 44 53 45 06

responsable marketing

et commercial

Alexandre Corbier

01 44 53 45 00

vente au numéro

service abonnement

Zamila Nguyen

zamila.nguyen@archimag.com

réclamations infos :

zamila.nguyen@archimag.com

BP 95-92244 Malakoff Cedex

tarifs et conditions

d'abonnement

valables jusqu'au 31-12-2022

France : 1 an, 139 euros

France : 2 ans, 239 euros

Tarif étudiant : 1 an, 30 euros

Tarif demandeur d'emploi :

1 an, 65 euros

Vente au numéro : 19 euros

France : 1 an,

Pack Abo : 364 euros

imprimeur

Inore Groupe Impression

4 rue Thomas Edison

58640 Varennes Vauzelles

éditeur

IDP Sari, au capital

de 40 000 euros

Information,

documentation, presse

Numéro de commission

paritaire : 0127 T 85484

ISSN : 2260-166X

Dépôt légal à parution

du numéro

crédits photos

1^{ère} de couverture :

Hurca !/Adobe Stock

Page 50 haut : DR

Intérieures : droits réservés,

sauf mentions différentes

annonceurs

Content and Business :

4^e de couverture

ECPAD : 21

IDP : 2^e de couverture, 2, 7, 19

Infopromotions :

3^e de couverture

Museumexperts : 11

Serda Compétences : 23

Archimag sur
les réseaux sociaux



Facebook

→ www.facebook.com/pages/
archiMAG/102327599612643

Twitter

→ twitter.com/ArchimagRedac



Archimag est une publication du groupe Serda. Toute adaptation ou reproduction même partielle des informations parues dans Archimag est formellement interdite sauf accord écrit d'IDP SARL.



Ce document est imprimé sur papier certifié PEFC

Annoncez-vous sur Archimag et Archimag.com

Contactez Cathy Potel : 01 44 53 45 14, cathy.potel@archimag.com

et Imane Erraoui : 01 44 53 45 06, imane.erraoui@archimag.com

Abonnez-vous à Archimag : www.archimag.com/boutique



sommaire

[actualités]

- 04 archivage sur ADN, la révolution du stockage est en cours
- 05 FranceConnect : plus de 30 millions d'utilisateurs
- 06 CSA + Hadopi = Arcom
- 07 le Sénat adopte la « loi bibliothèques »
- 08 trois questions à Alexandre Verney
- 09 les archives en ligne plébiscitées
- 10 la start-up du mois : Nua.ge



04

[dossier]

12 archives numériques : les bonnes pratiques de valorisation

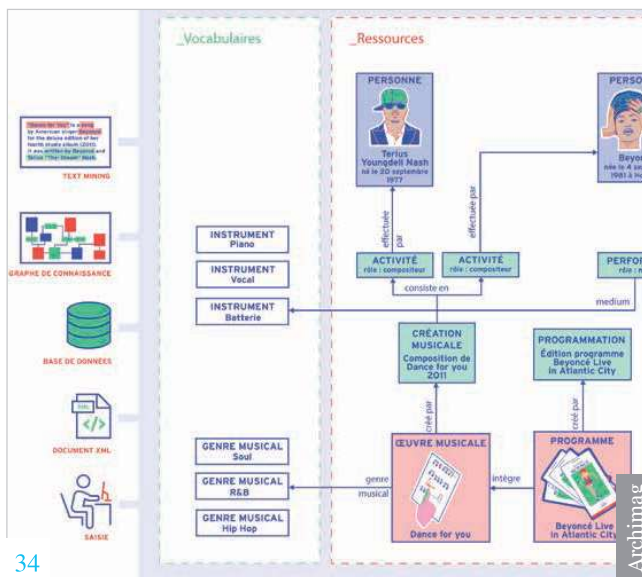


Disposer d'archives numériques est une opportunité pour valoriser ses fonds. Une démarche qui vaut autant pour les organismes publics que pour ceux du privé. Valorisation en ligne, via les réseaux sociaux, réalisation d'une exposition virtuelle, etc. : cela est une affaire de stratégie, de ciblage et de réflexion sur les usages. Vient alors la mise en œuvre.

Sommaire p.13

[outils]

- 22 écoresponsabilité, où en sommes-nous ?
- 24 vers un portefeuille européen d'identité numérique
- 27 le Data Lab de la BnF à l'assaut des données inexplorées
- 29 outils collaboratifs : y a-t-il un pilote dans l'avion ?
- 31 quand l'État exploite ses données
- 33 quand la transformation n'est pas que numérique
- 34 introduction aux graphes de connaissance
- 36 intégrateurs Ged-ECM : des projets à foison
- 40 Stellantis : au volant de la gouvernance de l'information
- 42 comment bien mener ses réunions hybrides
- 44 des violations du droit d'auteur dans la loi française ?
- 46 favoris : logiciels de présentation
- 47 Eleonora Moiraghi : de La Scala à Sciences Po en passant par la BnF



34

[perspectives]

- 48 Jean-Marie Cavada : « Google finira par plier »
- 50 archimag store : applis, cadeaux, beaux livres...
- 52 dans les archives d'Archimag, février 2002



50

DR

le Sénat adopte la « loi bibliothèques »



Deux mois après les députés, les sénateurs ont à leur tour adopté à l'unanimité la proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique portée par Sylvie Robert (groupe socialiste, écologiste et républicain, Ile-et-Vilaine).

Ce texte propose notamment d'inscrire dans le Code du patrimoine les missions et grands principes qui régissent les bibliothèques municipales et intercommunales : liberté et gratuité d'accès, neutralité du service public et pluralisme des collections.

l'accès aux collections peut faire l'objet d'un abonnement

Si la gratuité est au cœur de la proposition de loi, l'accès aux collections pourra faire l'objet d'un abonnement comme c'est déjà le cas dans certains établissements : « On ne fera pas payer l'entrée car c'est un lieu de liberté. On peut y rentrer et y rester le nombre d'heures qu'on veut. Que les collectivités fassent des abonnements, mettent en place des cartes d'adhérents, c'est leur libre administration. Mais, il ne faut pas qu'on puisse vous interdire, pour des raisons financières, d'entrer dans une bibliothèque », précise la sénatrice. ■

Amiens Métropole accueillera le nouveau pôle de conservation de la BNF

72 candidatures et un seul lauréat : Amiens Métropole. Cette dernière a été retenue par la Bibliothèque nationale de France pour accueillir son nouveau pôle regroupant le Conservatoire national de la presse et un centre de conservation de ses collections. Un choix dicté par des facteurs qui tiennent aussi bien à la géographie qu'à la question financière : une situation à deux heures de Paris par la route et hors de zones à risques, une surface de 6,3 hectares dont 30 000 m² constructibles, ainsi qu'une proposition financière qui « s'est révélée être la meilleure parmi les candidatures reçues. »

Ce nouveau pôle devrait ouvrir ses portes à l'horizon 2028. La collection de presse de la BNF représente plus de 300 000 titres du XVII^e siècle à nos jours. ■

Springer Nature : un million d'articles en libre accès

Springer Nature franchit le cap de la publication d'un million d'articles de recherche primaire et de synthèse en libre accès, ceci de 2005 à aujourd'hui, soit 25 % de sa production sur cette période. Ces articles regroupent près de 2,5 millions d'auteurs accompagnés pour rendre leur travaux de recherches accessibles. ■

accord AFP-Google

Après dix-huit mois de négociation, l'Agence France-Presse et Google sont parvenus à un accord portant sur la rémunération des droits voisins. Au terme de cet accord, Google s'est engagé à rémunérer l'AFP pour la réutilisation de ses contenus pendant une période de cinq ans. L'accord « couvre toute l'Union européenne, dans toutes les langues de l'AFP, y compris dans les pays qui n'ont pas transposé la directive [européenne sur le droit d'auteur] », s'est réjoui le PDG de l'AFP, Fabrice Fries. L'AFP produit et diffuse des contenus multimédias dans six langues auprès de ses clients en France et dans le monde. ■

Alfeo acquiert GB Concept

35 ans après sa création, GB Concept s'apprête à tomber dans l'escarcelle d'Alfeo, la branche KM d'Archimed, editrice de la solution Syracuse. Cette dernière a annoncé la reprise des activités de GB Concept notamment connu pour sa solution Alexandrie. ■

☰ sommaire



15	réussir sa valorisation
16	ANMT : une valorisation multicanale
17	SHD : le site web et les réseaux sociaux comme vitrine
18	Entre2prises, une mémoire audiovisuelle régionale partagée
20	Saint-Gobain, la valorisation numérique à grande échelle

archives numériques : les bonnes pratiques de valorisation

Disposer d'archives numériques est une opportunité pour valoriser ses fonds. Une démarche qui vaut autant pour les organismes publics que pour ceux du privé. Valorisation en ligne, via les réseaux sociaux, réalisation d'une exposition virtuelle, etc. : cela est une affaire de stratégie, de ciblage et de réflexion sur les usages. Vient alors la mise en œuvre. C'est la méthodologie développée par une experte. Des retours d'expérience sont proposés : valorisation numérique des Archives nationales du monde du travail, à Roubaix, des archives d'un ministère, d'une collectivité territoriale et d'une grande entreprise.

Les archives privées d'entreprises et archives publiques ont de nombreux points communs. Notamment celui de valoriser leurs fonds qu'ils soient sur support physique ou au format numérique. On se souvient du magnifique site web (malheureusement disparu) qu'Air France avait créé en 2013 pour célébrer ses 80 ans. Photographies, vidéos et documents liés à l'histoire de la compagnie aérienne étaient mis à disposition des internautes du monde entier. Dans le même temps, Air France organisait une exposition itinérante à Shanghai, à New York et en France. À Paris, elle investissait le prestigieux Grand Palais pour exposer quelques-unes de ses plus belles

pièces. Une valorisation multicanale en quelque sorte qui exploitait la souplesse du numérique et l'attachement porté au patrimoine physique.

On pourrait également évoquer la banque BNP Paribas qui dispose depuis plusieurs années d'un site historique consacré à l'histoire de l'établissement bancaire : « *Plongez dans deux siècles d'archives et de récits originaux racontant notre histoire, qui est parfois la vôtre* ». L'occasion de se documenter sur le financement du chemin de fer en Asie par exemple ou bien sur les investissements dans le secteur cinématographique en Italie. Citons également le Comité international de la Croix-Rouge dont les archives audiovisuelles sont

mises gratuitement à disposition des internautes. Le CICR assure par ailleurs la valorisation de ses archives via un site dédié particulièrement bien fourni.

mémoire(s) de demain

Du côté des archives publiques, la valorisation est également au cœur des missions qui leur sont confiées. Le canal numérique est de plus en plus emprunté par les archivistes qui créent des sites web de plus en plus soignés et n'hésitent pas à investir les réseaux sociaux pour donner de la visibilité à leur travail. C'est par exemple le cas des



écoresponsabilité, où en sommes-nous ?

Premier événement professionnel lié à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique, le GreenTech Forum s'est tenu à la Défense, en région parisienne, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2021. Ateliers, conférences, qu'en retenir ? Quels conseils ou clés pour agir ? Voici les axes donnés par les participants pour un numérique plus respectueux de l'environnement.

Le numérique représente aujourd'hui 4 % des GES (gaz à effet de serre) du monde — autant que les avions — dont 80 % sont dus aux seuls équipements/matériels, 5 % aux utilisations des réseaux, le reste étant majoritairement lié aux data centers. Même si la mobilisation autour du sujet de l'écoresponsabilité est de plus en plus forte (groupes de travail nationaux, organisations telles que Planet TechCare, Green IT, Ademe, et autres acteurs), des freins sont encore trop nombreux. Au sein des organisations et dans la société plus largement, il y a encore des difficultés à changer les habitudes de consommation, la course au renouvellement est toujours présente, l'organisation interne des entreprises pas encore suffisamment ouverte sur ces aspects avec la difficulté à dégager du temps pour sensibiliser, former, informer, faire participer les collaborateurs (tous métiers, tous services). Les entreprises ont également

besoin de soutiens financiers pour mettre en place les bonnes mesures, mais les solutions sont encore mal connues (ex. l'Ademe peut apporter des financements...).

analyse du cycle de vie

Le cadre législatif est en train de s'organiser avec les lois récentes mais ne semble pas aller assez loin. Beaucoup de chemin reste à faire, notamment en matière de normalisation, de réglementation, du cadre législatif, d'indicateurs communs à tous, de définitions officielles (ex. la notion de « déchets » n'est pas liée à la notion de vétusté mais à une notion d'abandon).

Les émissions indirectes ne sont pas toujours prises en compte, la législation aujourd'hui n'obligeant pas à effectuer des mesures d'impacts indirects. L'Allemagne a demandé récemment à la Communauté européenne de légiférer pour que lors de l'achat d'un téléphone, les mises à jour des logiciels et du système d'exploitation soient garanties pendant sept ans (puisque ayant des impacts environnementaux importants).

Pour les mesures, la tendance est à l'utilisation de la Méthodologie ACV (analyse du cycle de vie) pour l'analyse de l'empreinte environnementale du Système Informatique (SI) en prenant en compte la multicritérisation pour effectuer les mesures. Par multicritérisation, on entend la prise en compte de la filière complète (ex. lecture des données des factures, cycle d'utilisation, durée de conservation, fin de vie, usages...). Il s'agit de procéder à la quantification de la chaîne macro et micro. Mais la mesure seule ne sert pas sans plans d'actions et actions concrètes. Il faut identifier les leviers : des plus accessibles ou moins faciles et prioriser chaque action. Sur les mesures de la chaîne complète et régulière, il faut également penser à la gestion des data : leur conservation, leur utilité, lesquelles prioriser, leur exploitation. Une loi est en préparation autour de l'ACV lié au numérique avec la prise en compte des diverses sources (par ex. impacts sur la déforestation importée).

responsabilité numérique des entreprises : les organisations ont tout à y gagner !

Mettre en place des mesures concrètes dans toutes les entreprises devient un axe majeur. La responsabilité numérique des entreprises (RNE) a été définie lors de l'une des tables rondes du Salon Green Tech : « Chaque entreprise ou tout acteur de l'économie est responsable voire redevable des conséquences des effets et impacts environnementaux et sociaux du numérique » (Bettina Laville, conseillère d'État — présidente du Comité 21). Il y a encore trop de freins, qu'il faut lever d'une manière participative.

L'entreprise vertueuse et son image... Être écoresponsable est un enjeu business général : la mise en place de l'écoresponsabilité, notamment à travers des achats responsables, finira par apporter des gains financiers : gains de consommables, économies électriques etc. C'est aussi un enjeu des Ressources Humaines : aujourd'hui les candidats sont de plus en plus sensibles à ses aspects et le choix de l'entreprise pourra être lié à sa virtuosité. Et il y a de nombreux besoins en termes de talents dans le numérique aujourd'hui et dans les années à venir. Devenir écoresponsable, c'est conduire le changement en intégrant un gros volet de formation afin d'embarquer l'ensemble des collaborateurs et évaluer collectivement les limites à se fixer (plan d'actions, objectifs clairs et atteignables, guide éthique, nomination d'un référent, etc.). On souligne également de plus en plus de pressions venant des prospects et des clients. En effet, la dimension écoresponsable figure de plus en plus dans les appels d'offres.

adopter un mode de travail et une pensée tournés vers l'innovation

Le numérique peut servir effectivement la transformation durable avec des tech-

lire la suite en page 24 ■■■■

quand l'État exploite ses données

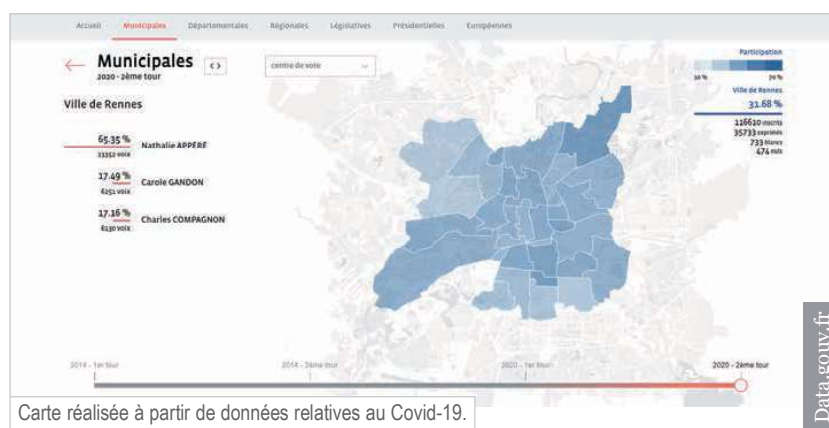
Les projets d'exploitation de données publiques se multiplient tant au niveau national qu'à l'échelle des collectivités. Sur la plateforme d'État [Data.gouv.fr](https://data.gouv.fr), bien sûr, mais aussi à Rennes, à Lyon et dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'open data devient une réalité pour les citoyens.

C'est un classement méconnu qui mériterait pourtant d'être porté à la connaissance de nos concitoyens. La France se situe parmi les meilleurs élèves du monde en matière d'exploitation de ses données publiques. Elle se classe en première position pour l'ouverture des données relatives au Covid-19 et pour les politiques open source (selon une étude de la Commission européenne). Elle se situe au deuxième rang parmi les pays de l'OCDE pour l'ouverture de ses données publiques. Elle se hisse enfin sur la troisième marche du podium au sein de l'Union européenne pour l'open data. Ce bon classement ne doit rien au hasard. Depuis une bonne dizaine d'années, l'ouverture des données publiques est une réalité pour l'administration centrale comme pour les collectivités. Elle est même une obligation depuis la loi pour une République numérique (octobre 2016) pour les collectivités locales de plus de 3500 habitants ou de plus de 50 agents. Pourtant, certains observateurs estiment que le compte n'y est pas et soulignent que les collectivités n'appliquent pas toutes la loi (loin de là). Il est vrai qu'aucune sanction n'est assortie à l'obligation d'open data par défaut.

tableau de bord interactif consacré à la crise sanitaire de Covid-19

Du côté des promoteurs de l'open data, on préfère regarder le verre à moitié plein et évoquer les multiples réalisations en cours et à venir. Au mois d'août dernier, la plateforme [Data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) procédait à

également être téléchargé quotidiennement au rythme des mises à jour. Pour les internautes, cette visualisation présente un double avantage : elle est facile à comprendre et elle se révèle bien plus digeste que d'interminables tableaux de chiffres. Signe qui ne trompe pas, [Data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) a battu son record de consultation au mois de novembre 2020, alors que le pays était



une refonte graphique de son interface. Au-delà de la retouche cosmétique, cette nouvelle version sera en mesure d'accueillir de nouveaux jeux de données notamment les innombrables données relatives à la crise sanitaire de Covid-19 mais aussi les données de décision de justice, les données sur l'agriculture biologique ou les données d'audience des environnements numériques de travail des élèves du second degré. Comme on pouvait s'y attendre, la pandémie de Covid-19 a généré un nombre considérable de données : lieux de vaccination, données relatives aux stocks et aux livraisons de vaccins, sites de prélèvement pour les tests Covid-19, nombre de patients en réanimation... Ce corpus de données officielles sur la progression de l'épidémie en France est consolidé par le ministère de la Santé et Santé publique France. Il peut être consulté sur un tableau de bord interactif mis à disposition des internautes sur [Data.gouv.fr](https://data.gouv.fr). Il peut

soumis à un nouveau confinement, avec plus de 2,3 millions de visiteurs uniques. Les cinq jeux de données les plus demandés étaient tous relatifs au Covid-19.

données électorales

À quelques semaines des élections présidentielles, les jeux de données publiques peuvent également être exploités pour mieux comprendre le déroulement d'une campagne électorale. C'est ainsi que les données du ministère de l'Intérieur relatives aux élections régionales de 2021 ont été analysées pour quantifier la répartition du temps de parole des différents partis politiques. Ces données sont présentées sous la forme d'une interface particulièrement colorée qui permet de vérifier l'évolution du temps de parole par parti politique. Des filtres sont également mis à dispo-



comment bien mener ses réunions hybrides

Avec les obligations de télétravail hebdomadaires, les réunions hybrides deviennent de plus en plus fréquentes. Le principe est simple : une partie des interlocuteurs se retrouvent autour de la table, l'autre partie participe à distance. Pourtant, le mélange de distanciel et de présentiel combine plutôt les inconvénients que les avantages de ces deux manières de se réunir. Nous allons vous présenter les bonnes pratiques pour vous aider à en tirer le meilleur.

1. comment préparer une réunion hybride ?

La première question à se poser est la nécessité du format hybride. Il vaut mieux parfois ne pas l'organiser et le remplacer par une réunion 100 % virtuelle. Tenir une réunion hybride, c'est risquer d'infliger aux participants distants une expérience négative due à l'asymétrie des échanges et donc de générer des tensions et des inégalités entre les participants. Une réunion hybride doit toujours être bien organisée et irréprochable techniquement. L'invitation doit contenir un agenda, le lieu de réunion et un lien de connexion à une visioconférence. Les participants sont invités à mettre à l'avance leurs contribu-

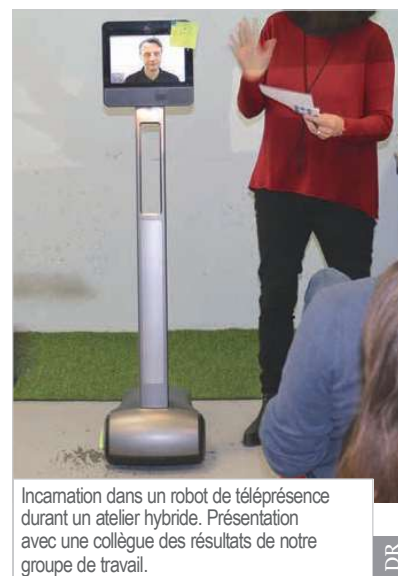
tions dans un espace partagé (par exemple Teams ou Google Drive), afin d'y avoir accès en cas de problèmes techniques. Cette mise en commun permet aussi aux participants de prendre connaissance des sujets traités avant la réunion, et ainsi de passer plus de temps en échanges créatifs. La réunion débute par une inclusion, qui permet d'embarquer les participants, surtout ceux à distance, grâce à une activité commune appelée ice-breaker.

À chaque réunion, le gardien du temps et le scribe sont des personnes différentes. Ceci permet d'impliquer et de responsabiliser les participants. Les notes sont prises en temps réel par le scribe sur un document partagé unique, visible et modifiable par tous. Les décisions y sont clairement inscrites. Le gardien du temps est aussi modérateur, garant de la qualité des échanges. Il doit s'assurer que les participants dans la salle de réunion en présentiel ne prennent pas le dessus sur les participants à distance, par exemple en parlant tout le temps ou en parlant entre eux.

Qui n'a pas attendu dix minutes qu'une réunion hybride commence, à cause de problèmes techniques dans la salle ? L'organisateur de la réunion doit réserver la salle dix minutes avant l'heure de début pour connecter son ordinateur au système de visioconférence de la salle et le configurer. Ceci implique qu'une réunion d'une heure se réduit à cinquante minutes.

2. quelle est la configuration matérielle idéale ?

Idéalement, la salle de réunion est équipée d'un système de visioconférence haut de gamme (Lenovo, Logitech, Yealink ...), avec plusieurs micros et une caméra qui se dirige automatiquement vers les personnes



Incarnation dans un robot de téléprésence durant un atelier hybride. Présentation avec une collègue des résultats de notre groupe de travail.

DR

qui parlent et qui peut alterner entre grand angle et zoom. Il y a deux grands écrans sur le mur, dont un est tactile. Elle est équipée de prises Ethernet. Les visages de tous les participants sont bien éclairés. S'il y a une fenêtre devant la caméra, elle est équipée de rideaux occultants pour empêcher les contre-jours. Idéalement, les participants distants sont chacun équipé d'un casque USB avec micro directif, d'un clavier externe silencieux, d'un écran externe et d'une webcam de qualité HD posée sur cet écran, à hauteur des yeux. Ils sont dos à un mur plutôt qu'à une fenêtre, pour éviter les contre-jours. La lumière est diffusée de façon homogène depuis l'arrière de l'écran, afin que tout le visage soit éclairé. L'arrière-plan est neutre ou remplacé par une image incrustée par le logiciel de visioconférence. Pour garantir un bon débit de connexion, l'ordinateur est relié par un câble Ethernet à la box internet (le wi-fi ne garantit pas un bon débit, surtout si vous avez des enfants à la maison ou qu'un mur se situe entre la box et votre ordinateur).